



L'ILLE-ET-VILAINE SE PREND AU JEU DE L'OLYMPISME

en partenariat avec la FSCF



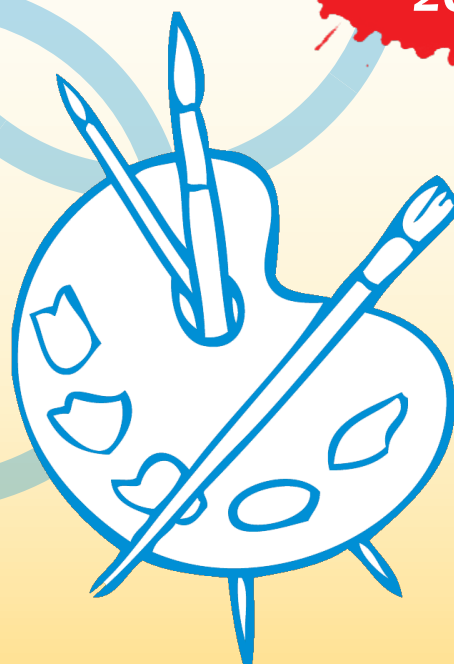
CONCOURS D'AFFICHES⁽¹⁾ ET DE FRESQUES⁽²⁾ sur «les Jeux Olympiques»

(1) - ouvert aux personnes
majeures

(2) - ouvert aux groupes

date de cloture
16
décembre
2011

de nombreux
lots
à gagner





L'ILLE-ET-VILAINE SE PREND AU JEU DE L'OLYMPISME

Règlement des concours d'affiches et de fresques organisés de septembre à décembre 2011

Article 1 – Organisateur du concours

Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille-et-Vilaine (CDOS 35), en partenariat avec le Comité 35 de la Fédération Sportive et Culturelle de France, organise un concours individuel d'affiches et un concours collectif de fresques. Ces concours ont pour thème « LES JEUX OLYMPIQUES ».

Article 2 - Participation

Le concours individuel d'affiches est ouvert à tous les résidents majeurs du département de l'Ille-et-Vilaine. Le concours collectif de fresques est ouvert aux membres d'associations, de collectifs, d'organismes, d'établissements ou d'entreprises du département d'Ille-et-Vilaine sans condition d'âge. La participation à ces concours est gratuite. Le simple fait d'y participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – Contraintes techniques

Les affiches doivent être réalisées sur du papier de format 60 X 40 cm.
Les fresques doivent être réalisées sur un support de 4 X 2 m (tissu, carton, bois ...).
Toutes les techniques manuelles disponibles (crayon, peinture, collage) peuvent être envisagées pour la réalisation des visuels sauf les techniques en relief.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque participant ou groupe devra faire parvenir au CDOS d'Ille-et-Vilaine, son affiche ou sa fresque avant le 16 décembre 2011 par courrier ou déposée au CDOS 35, Maison Départementale des Sports, 13b avenue de Cucillé, 35065 RENNES Cedex. Le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) de(s) l'auteur(s) devra(ont) figurer au dos de la production ainsi que ses coordonnées postales et téléphoniques (ou celle de la structure participante).

Article 5 - Jury

Le jury sera composé de membres du CDOS 35 et du Comité 35 de la FSCF. Ils jugeront les affiches et les fresques en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

- Pertinence au thème note de 0 à 5
- Qualité artistique note de 0 à 5

Article 6 - Récompenses

Trois productions seront primées par catégorie. Leurs auteurs recevront des lots (livres, places pour des spectacles, textile « Londres 2012 », etc) de la part du CDOS 35 et du Comité 35 de la FSCF.
L'affiche classée première sera éditée à 1000 exemplaires et servira à promouvoir la campagne « L'Ille-et-Vilaine se prend au jeu de l'Olympisme » en 2012. La fresque lauréate sera jointe à l'exposition itinérante sur l'Olympisme qui circulera en Ille-et-Vilaine du 1er mars au 30 juin 2012.

Article 7 - Echancier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- septembre 2011 : Ouverture du concours
- 16 décembre 2011 : Clôture de la remise des affiches et des fresques
- janvier 2012 : Délibération du jury
- 29 février 2012 : Remise des prix lors de l'Assemblée Générale du CDOS 35

Article 8 – Annonce des lauréats

Les lauréats seront avertis fin janvier 2012. Le CDOS 35 se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autre, de publier l'identité des gagnants.

Article 9 – Droit à l'image

Les participants au présent concours autorisent le CDOS 35 et la FSCF 35 à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin au CDOS 35 et à la FSCF 35. Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms et prénoms dans les diverses activités d'information du grand public sur le sport et l'Olympisme qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.
Les productions ne seront pas retournées aux participants.